

Envoyé en préfecture le 02/03/2022 Reçu en préfecture le 02/03/2022

Affiché le

ID: 062-256200742-20220224-DELIB20220211-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical

s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le dix-sept février, conformément à la

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M.

Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARION, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMEZ, M. Yves DUPONT, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joelle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Jean François ANTONINI, M.

Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Nicolas FRANCKE, M.

Bernard JASPART, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAIGNE, M. Sébastien MESSENT, M Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, Mme Christine STIEVENARD, Mme

loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Convocation adressée aux délégués le :

17 Février 2022

Délégués :

En exercice: 49

Présents : 30

Votants: 46

Délibération affichée le :

2 Mars 2022

Délibération certifiée exécutoire le :

2 Mars 2022

Etaient excusés: M. Kévin DEGREAUX, M. Nicolas GODART, M. Sylvain ROBERT

Ont donné procuration: Monsieur Jean François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET à Madame Monique ZARABSKI, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Jean Luc BOULET, Monsieur Sébastien DECARPENTRY à Monsieur Sébastien DARRAS, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULLIER, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Frédéric WALLEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Anne Sophie DUBOIS à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Olivier GACQUERES à Monsieur Steve BOSSART, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ.

11 –

SURVEILLANCE DU
PARC DES
INDUSTRIES:
RENOUVELLEMENT DU
MARCHE ET
RECHERCHE D'UN
AMO

Secrétaire de séance : M. Jean Michel DUPONT

Monique ZARABSKI.

Le marché de la surveillance du Parc des industries est actuellement conclu avec la société Luxant pour une durée de 4 ans et ce jusqu'au 30 avril 2022.

Le marché actuel présente les caractéristiques suivantes :

- > Surveillance prévue la nuit, les week-ends et les jours fériés,
- Horaires de surveillance : 22 heures à 6 heures du lundi au vendredi (19 h à 4 h un jour de la semaine de façon aléatoire), et 24h/24 les week-ends et jours fériés,
- > Une personne présente sur site équipée d'un véhicule électrique, d'une tablette numérique et d'un téléphone.

Envoyé en préfecture le 02/03/2022 Reçu en préfecture le 02/03/2022

Affiché le

ID: 062-256200742-20220224-DELIB20220211-DE

En moyenne sur les 4 dernières années, le coût annuel de la prestation était de 110 000 € H.T., soit 130 000 € T.T.C.

Ce marché présente actuellement des limites compte-tenu de l'extension du Parc des industries. Le rondier ne peut pas être présent sur l'ensemble des 460 ha et des incidents peuvent lui échapper. Il semble nécessaire de coupler ce service à un système de vidéosurveillance.

Afin de trouver les solutions les plus pertinentes pour la surveillance du Parc, il est proposé de :

- > Se faire accompagner par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) spécialisé dans ce domaine afin de définir les bons investissements à réaliser ainsi que le fonctionnement qui en découlera,
- ➤ Lancer une consultation pour un marché de surveillance avec les mêmes caractéristiques que le précédent mais pour une durée d'un an en attendant d'avoir le résultat de la mission confiée par l'AMO,
- L'estimation de ce marché de services pour un an étant de 120 000 € H.T., il est proposé de recourir à une procédure adaptée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- > Autorise le Président à lancer des consultations pour une mission d'A.M.O. spécialisée dans la surveillance ainsi que pour un marché de surveillance d'un an tel que décrit ci-dessus,
- > Autorise le Président à signer tous les actes et les marchés, ainsi que les marchés subséquents relatifs à ces marchés

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

e Président

PARC DES INDUSTRIES / ARTOANTIE WILL PROPERTY ARTOANTIE WILL PROPERTY ARTOANTIES /